



COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Quorum	15
Présents	21
Votants	26

Le 30 Mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 23 Mars 2022 s'est réuni, au Centre de Culture et de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN, Maire

Présents : Messieurs Serge BALLAZ - Jacques BARBAZENI - Patrick BASSET - Christian CLEMENTI (Présent jusqu'à la délibération N°16) - Philippe CODDET - Michel DYEN - Daniel FAVRE - Robert FRAPPA - Sébastien JACOB - Hervé MARREC - Pascal MORNEX - Alain SAUREL - Philippe TOCHON et Mesdames Anne-Marie BAROUTI - Christine BERTHET-ZOTTINO - Monique CHAPPERON - Nathalie CRAGNOLINI - Annie DUCHATEL - Nicole DURAND - Elisabeth FENETRAZ - Lorène TROTTO - Axelle VILLIEN

Pouvoirs : Monsieur Christian CLEMENTI donne pouvoir à Monsieur Patrick BASSET (à Partir de la délibération n°17) - Madame Christèle BLAMBERT donne pouvoir à Madame Nicole DURAND - Madame Anne-Marie DIOT PINORINI donne pouvoir à Madame Anne-Marie BAROUTI - Madame Patricia MAFFRE-DEPROST donne pouvoir à Madame Nathalie CRAGNOLINI - Madame Nathalie MIEGE donne pouvoir à Madame Annie DUCHATEL - Monsieur David SIMON donne pouvoir à Monsieur Serge BALLAZ

Absents : Monsieur Medhi MITHIEUX-BLANC et Madame Maud BEGGIORA-COHEN

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien JACOB

Délibération N° 17

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

- Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif et quitte la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Daniel FAVRE, 1^{er} adjoint, après avoir pris connaissance des modalités d'exécution du budget 2021 et en avoir délibéré, à l'unanimité moins 6 abstentions (Messieurs Robert FRAPPA - Pascal MORNEX et Alain SAUREL et Mesdames Christine BERTHET-ZOTTINO - Monique CHAPPERON et Axelle VILLIEN)

Adopte le compte administratif qui retrace la gestion de Monsieur le Maire pour 2021 et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes de l'exercice :	5 703 872,68 €	
• Report N-1 :	991 179,75 €	
	<hr/>	
▪ Recettes totales :		6 695 052,43 €
▪ Dépenses de l'exercice :		5 094 751,08 €
		<hr/>
▪ Résultat de fonctionnement (excédent):		1 600 301,35 € (A)

Section d'investissement :

▪ Recettes de l'exercice :	4 044 946,83 €	
• Report N-1 :	2 292 938,44 €	
	<hr/>	
▪ Recettes totales :		6 337 885,27 €
▪ Dépenses de l'exercice :		4 724 965,79 €
		<hr/>
▪ Résultat d'investissement (excédent):		1 612 919,48 € (B)



LE CONSEIL MUNICIPAL :

COMMUNE : SAINT-ALBAN-LEYSSE

Délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2022 – suite 1 de la délibération n° 17 :

Excédent brut de clôture (A+B) : 3 213 220,83 € (C)

Restes à réaliser – dépenses (D) 3 555 731.00 €
– recettes (E) 782 360.00 €

Excédent global de clôture (C+E-D) 439 849,83 €

OUR COPIE CONFORME,
Le Maire,

Michel DYEN



Reçu en préfecture

Le 05 Avril 2022

Affiché, publié ou notifié

Le 05 Avril 2022

Certifié exécutoire

Le 05 Avril 2022

Le Maire,

Michel DYEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Mairie de SAINT ALBAN-LEYSSE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21730222300011

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE CHAMBERY

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Commune de SAINT ALBAN-LEYSSE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstentions : 6

Date de convocation : 23 MARS 2022

Présenté par (1) Le Maire.
 A Saint-Alban-Leyse, le 30/03/2022
 Le Maire

Le Maire
 Michel DYEN



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Saint-Alban-Leyse, le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BALLAZ SERGE	
BARBAZENI JACQUES	
BAROUTI ANNE-MARIE	
BASSET PATRICK	
BEGGIORA-COHN MAUD	ABSENTE
BERTHET ZOTTINO CHRISTINE	
BLAMBERT CRISTELE	PV M. DURAND
CHAPPERON MONIQUE	
CLEMENTI CHRISTIAN	
CODDET PHILIPPE	
CRAGNOLINI NATHALIE	
DIOT PINORINI ANNE-MARIE	PV A.M. BAROUTI
DUCHATEL ANNIE	
DURAND NICOLE	
DYEN MICHEL	
FAVRE DANIEL	
FENESTRAZ ELISABETH	
FRAPPA ROBERT	
JACOB SEBASTIEN	
MAFFRE-DEPROST PATRICIA	PV N. CRAGNOLINI
MARREC HERVE	